



**Assemblée générale**

Distr.  
GENERALE

A/AC.96/1037  
2 octobre 2007

FRANCAIS  
Original: ANGLAIS ET FRANCAIS

---

COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME  
DU HAUT COMMISSAIRE

Cinquante-huitième session  
Genève, 1 - 5 octobre 2007  
Point 5 de l'ordre du jour provisoire annoté  
Rapports sur les travaux du Comité permanent

**Rapport de la 38<sup>e</sup> réunion du Comité permanent**  
(6-8 mars 2007)

Rapport du Haut Commissaire

I. INTRODUCTION

1. Le Président du Comité exécutif, S.E. l'Ambassadeur Love Mtesa (Zambie) ouvre la réunion. Les séances de la trente-huitième réunion du Comité permanent des mercredi et jeudi matin sont présidées par le Vice-Président, S.E. l'Ambassadeur Wegger Strømme (Norvège). Des demandes de statut d'observateur aux réunions du Comité permanent pour la durée de la 58<sup>e</sup> session du Comité exécutif, d'octobre 2006 à octobre 2007, déposées par les Etats suivants : Bénin, Cuba, Géorgie, Rwanda et République slovaque, sont accordés.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA TRENTE-HUITIEME REUNION  
ET PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2007

2. L'ordre du jour pour la réunion (EC/58/SC/CRP.1/Rev.2) est adopté. Le programme de travail du Comité permanent pour 2007 (EC/58/SC/CRP.2), tel qu'approuvé à la réunion de planification du 7 décembre 2006, est également adopté.

### III. BUDGETS-PROGRAMMES ET FINANCEMENT

#### A. Budgets-programmes et financement en 2006 et projections pour 2007, y compris l'examen du thème « Budgets supplémentaires : critères d'utilisation dans les programmes pour les réfugiés et les déplacés internes, dans le contexte des propositions du Haut Commissaire concernant un nouveau modèle d'allocation de ressources »

3. Le Contrôleur présente le document EC/58/SC/CRP.5, attirant l'attention sur les déficits financiers constants tant au niveau du Budget-programme annuel que des budgets-programmes supplémentaires malgré le plafonnement à 80 pour cent appliqué en début d'année. Néanmoins, du fait des mesures d'austérité, de la suppression de postes et de l'arrivée tardive de quelques contributions, un report important a été enregistré en 2007. Il inclut un gain net de 24 milliards de dollars E.-U. en raison d'un taux de change favorable qui sera utilisé comme compensation en regard des pertes de change éventuelles au cours des prochains mois. Le budget de 2007 a été maintenu au niveau du budget réduit de 2006 et le Contrôleur espère raisonnablement qu'aucune autre réduction ne sera nécessaire si la confiance des donateurs et le climat financier positif sont maintenus. Il prend également note du fait que le budget de 2007 ne répond pas à tous les besoins recensés.

4. La plupart des délégations acceptent la proposition d'utiliser les gains de change comme mesure de prudence fiscale mais demandent que cela soit fait dans la plus grande transparence. Plusieurs délégations souhaitent connaître les progrès accomplis dans la mise en œuvre des normes de comptabilité de la fonction publique internationale. Le Contrôleur propose de tenir des réunions informelles à ce sujet.

5. Le Directeur de la Division des relations extérieures se prononce sur les contributions reçues en 2006 et passe en revue la situation financière en 2007, y compris les 16 budgets-supplémentaires prévus pour l'année. Il remercie les donateurs de leur appui et de leur engagement et exprime l'espoir de voir de nouveaux arrivants dans le petit groupe des principaux donateurs.

6. Suite à l'intégration d'un nouveau paragraphe, le projet de décision sur les budgets-programmes et le financement en 2007 est adopté (annexe I).

7. Concernant le projet de décision sur les critères d'inclusion des budgets-programmes supplémentaires en faveur des réfugiés ou liés aux réfugiés dans le budget-programme biennal/annuel, plusieurs délégations ont proposé un amendement, envisageant de poursuivre le dialogue pour prendre une décision à la 39<sup>e</sup> réunion du Comité permanent. Le Comité permanent adopte ensuite la décision amendée (Annexe II).

#### B. Information sur les besoins non couverts par le budget de 2007 en raison des efforts déployés pour parvenir à un budget réaliste et impact sur les bénéficiaires

8. Le Directeur de la Division de l'appui opérationnel présente une information sur les besoins de protection et d'assistance non couverts au titre du budget de 2007 (EC/58/SC/CRP.6 et rectificatif). Il décrit les efforts du HCR pour établir des priorités parmi les activités de survie

et celles qui ont un effet immédiat et direct sur les bénéficiaires tout en réduisant ou en différant d'autres activités de programme à plus long terme.

9. Le Directeur rappelle que le budget du HCR en 2007 a été établi sur une base réaliste et qu'il ne peut en aucun cas couvrir l'intégralité des besoins. Des choix ont été faits en utilisant les normes et indicateurs du HCR ainsi que les instruments de gestion basée sur les résultats compte tenu des activités qui pouvaient être différées ou conduites par des organisations autres que les partenaires d'exécution du HCR, y compris la Commission d'établissement de la paix ou les institutions chargées du développement.

10. Les délégations se déclarent satisfaites des détails fournis et encouragent davantage de rapports de ce type, demandant une explication des critères utilisés pour établir des priorités et couper certaines activités. De nombreuses délégations s'inquiètent de voir que certaines normes minimales n'ont pas été respectées, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation et dans la lutte contre la violence sexuelle et sexiste, particulièrement en Afrique.

#### IV. GESTION, CONTRÔLE FINANCIER, CONTRÔLE ADMINISTRATIF ET RESSOURCES HUMAINES

##### A. Actualisation du processus de changement de structure et de gestion

11. Le Directeur du changement de structure et de gestion a présenté une actualisation de ce processus, passant en revue l'allocation et la gestion des ressources, la structure budgétaire, la rationalisation et la délocalisation éventuelle des services administratifs. Le Directeur confirme qu'une fois terminée l'étude de faisabilité concernant la délocalisation de certains services administratifs, le HCR présenterait les détails des coûts ainsi que les économies escomptées. Il souligne que si certains aspects des changements prévus n'ont pas d'impact sur les coûts, d'autres nécessiteront un appui financier supplémentaire. D'autres discussions sur les questions de la délocalisation et de la décentralisation se tiendront lors des réunions du Comité permanent de juin et de septembre et une réunion consultative informelle est prévue avant juin.

12. Les délégations expriment leur appui au processus de changement et apprécient la transparence dans laquelle il est conduit. Plusieurs délégations demandent davantage de consultations sur la structure budgétaire révisée qui est proposée, en souhaitant que cela ne se fasse pas aux dépens des programmes de réfugiés. De nombreuses délégations soulignent l'importance de poursuivre les consultations avec le personnel. Elles demandent à être tenues informées du rapport préparé sur les coûts/avantages de la délocalisation de certains services administratifs avant qu'une décision ne soit prise.

##### B. Suivi des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2005 et les années précédentes

13. Le Contrôleur présente le document EC/58/SC/CRP.4 et commente les recommandations des années précédentes. Il confirme l'accent mis sur les secteurs à haut risque, souligne la nécessité de tirer les leçons du passé concernant les situations d'urgence et exprime l'espoir de mettre en œuvre le système de gestion de trésorerie d'ici à la fin de 2007. Il annonce la mise au point d'un nouveau logiciel et espère que l'initiative concernant les accords avec les donateurs

permettra de renforcer l'harmonisation. En conclusion, il souligne que le rapport sur les recommandations d'audit fournit, tant aux pays membres qu'au HCR, une information clé sur les stratégies de prévention, de correction et d'allègement. C'est ainsi que le HCR s'efforce de réduire, d'éliminer ou d'éviter les risques au niveau global en étroite coopération avec le Comité des commissaires aux comptes et le Service d'audit interne du Bureau des services de contrôle interne (OIOS).

14. Les délégations demandent au HCR d'assurer le suivi des recommandations des années précédentes et soulignent la nécessité de respecter les règlements des Nations Unies. Elles encouragent également le HCR à se référer davantage aux rapports annuels standard afin d'alléger la charge en matière d'établissement de rapports.

### C. Exposé sur les travaux du Bureau de l'Inspecteur général

15. L'Inspecteur général se déclare satisfait du mémorandum d'accord avec l'OIOS exposant la répartition des tâches et les modalités de collaboration entre les deux entités. Il reste toutefois des domaines pouvant faire l'objet d'améliorations telles qu'une synergie plus grande entre les unités d'investigation et d'inspection ; l'accélération de la production des rapports d'inspection ; et l'utilisation de techniques pour les enquêtes et évaluations à distance. Parmi les secteurs problématiques, il mentionne la relation entre les organisations non gouvernementales et le HCR ; l'utilisation non adéquate de personnel extérieur au personnel régulier ainsi que les déficiences du système d'évaluation de la performance. Concernant les investigations, le Bureau travaille en étroite collaboration avec le Département des services de protection internationale et d'autres unités concernant le partage des informations dans le suivi des cas.

16. Certaines délégations demandent des éclaircissements quant au lien entre le Bureau de l'Inspecteur général et les ONG, soulignant que les ONG doivent davantage rendre des comptes quant à leurs activités afin d'obtenir le respect des normes internationales. Concernant les responsabilités en matière de supervision des activités conduites par les ONG, le personnel nouvellement recruté doit recevoir une formation adéquate, notamment concernant le code de conduite. En réponse à une question soulevée quant à l'analyse des tendances dans les domaines de l'investigation, l'Inspecteur général explique que des rapports sont publiés périodiquement. Sur la question de la protection des « dénonciateurs », il confirme que certaines garanties ont été mises en place en coopération avec les départements compétents des Nations Unies à New York.

## V. PROTECTION INTERNATIONALE

### A. Exposé sur la mise en œuvre de l'Agenda pour la protection

17. Le Directeur de la Division des Services de protection internationale (DIPS) informe le Comité des travaux du HCR pour promouvoir la mise en œuvre de l'Agenda pour la protection. Il fait également quelques commentaires sur certains problèmes clés, notamment les situations critiques de déplacement intérieur, le grand nombre de gens fuyant la violence en Iraq et les conséquences du processus de changement de structure et de gestion sur la DIPS. En conclusion, il demande aux délégations d'envisager de participer à une analyse de la mise en œuvre de l'Agenda, impliquant tous les acteurs, y compris les Etats, et affirme que des mesures seront prises sur les rapports conjoints concernant la mise en œuvre de cet Agenda. Il demande

également au Comité de rédiger une conclusion générale sur la protection internationale afin de donner des orientations sur les questions de protection soulevées dans la Note sur la protection internationale de 2007.

18. Plusieurs délégations réitèrent leur intérêt pour le Plan d'action en 10 points afin de gérer les mouvements migratoires mixtes et demandent comment le Forum du Haut Commissaire pourrait être revitalisé. Bon nombre de délégations se réfèrent aux problèmes actuels liés aux migrations mixtes et demandent que des discussions ultérieures soient organisées pour parvenir à des principes directeurs clairs en matière de politique concernant le rôle du HCR eu égard aux personnes déplacées vis-à-vis des réfugiés. Certaines délégations se félicitent d'une conclusion thématique sur les enfants dans les situations à risque. Bon nombre de délégations parlent d'un projet de questionnaire sur la mise en œuvre de l'Agenda, questionnant sa nature, sa valeur ajoutée et les besoins en personnel et en ressources financières.

19. En résumé, le Directeur se félicite de l'appui des délégations dans différents domaines du travail de protection, notamment eu égard aux situations de réfugiés prolongées et à l'apatridie. Concernant les questions soulevées relatives à l'intervention du HCR auprès des déplacés internes, y compris la nécessité d'assurer la primauté de la responsabilité souveraine et d'éviter toute distraction de ressources en faveur des réfugiés, il souligne l'importance pour le HCR de travailler en coopération avec les Etats et également avec des acteurs non étatiques dans certains cas pour fournir une protection aux personnes relevant de la compétence du HCR.

20. Eu égard aux questions relatives au lien entre l'asile et la migration, le Haut Commissaire assistant pour la protection note l'intérêt exprimé par plusieurs délégations dans la discussion ultérieure du Plan d'action en 10 points et confirme que ce serait probablement l'un des tout premiers sujets à envisager dans le cadre d'un forum revitalisé.

B. Présentation du thème des enfants dans les situations à risque  
proposé en tant que conclusion thématique sur la protection internationale  
aux fins d'adoption par la 58<sup>e</sup> session plénière du Comité exécutif

21. La Division des Services de protection internationale présente le document relatif aux enfants dans les situations à risque. On espère que la conclusion qui sera préparée sur ce thème permettra d'aboutir à un cadre opérationnel solide engageant les Etats et d'autres acteurs pertinents à œuvrer ensemble pour assurer la protection des enfants sur le terrain. Elle compléterait la conclusion N° 105 du Comité exécutif de 2006 sur les femmes et les filles dans les situations à risque et couvrirait l'ensemble des enfants, tant les garçons que les filles, y compris les adolescents. La Division envisage de travailler avec les membres du Comité exécutif pour parvenir à une conclusion forte sur les enfants dans les situations à risque dans le cadre des mesures visant à améliorer le cadre de protection des enfants réfugiés conformément au But 6 de l'Agenda pour la protection ainsi que d'autres enfants relevant de la compétence du HCR.

22. Les délégations se félicitent des efforts ayant permis d'accomplir des progrès au niveau de la mise au point et de la mise en œuvre des programmes et des activités en faveur des réfugiés, des déplacés internes, des rapatriés, des enfants apatrides. Elles soulignent le fait que les enfants courent souvent un risque plus élevé au cours du déplacement et que cette question

doit bénéficier des orientations stratégiques du Comité exécutif. Les délégations se féliciteraient d'une réaffirmation de la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant, particulièrement concernant les enfants non accompagnés et les enfants séparés. Certaines délégations soulignent la nécessité de se concentrer sur les enfants apatrides, les enfants victimes de violences sexuelles et les anciens enfants soldats. En conclusion, toutes les délégations se réjouissent par avance des discussions sur les éléments qui pourraient être inclus dans une nouvelle conclusion du Comité exécutif à cet égard en se concentrant sur les secteurs où des orientations normatives ou opérationnelles font défaut.

## VI. ACTIVITES REGIONALES ET PROGRAMMES GLOBAUX

23. Le Haut Commissaire assistant pour les opérations passe en revue les tendances enregistrées l'année précédente et les secteurs prioritaires pour l'année à venir. Elle fait des commentaires sur le réaménagement des bureaux régionaux concernant la couverture des pays dans la région Asie-Pacifique et Moyen-Orient et Afrique du Nord, y compris la situation en Iraq ; les développements prometteurs en matière de solutions durables permettant au HCR de mettre un terme à d'importantes opérations de rapatriement à grande échelle vers l'Angola et le Libéria et d'envisager de nouvelles perspectives de solutions dans deux situations de réfugiés prolongées au Népal et en Thaïlande ainsi que de nouveaux défis dans d'autres opérations délicates au plan politique telles qu'au sud du Soudan et en Afghanistan.

24. Dans un certain nombre de secteurs critiques, le HCR étend ses opérations et ses plans pour imprévus, notamment au Darfour, à Sri Lanka, au Timor-Leste et en Somalie ; toutefois, des préoccupations en matière de sécurité lancent des défis importants et entravent l'accès humanitaire dans certains cas. L'augmentation considérable des déplacements internes et externes d'Iraqiens a donné lieu à un réajustement des priorités pour passer en revue la situation des pays d'asile de la région et le Haut Commissaire assistant fait référence à la Conférence ministérielle organisée par le Haut Commissaire à Genève en avril 2007 afin de mieux faire prendre conscience des différents aspects de cette situation humanitaire particulièrement préoccupante.

25. Le Haut Commissaire assistant se félicite des conseils des délégations lors des réunions consultatives informelles du Comité permanent qui ont aidé le Haut Commissariat à peaufiner son cadre politique et la stratégie de mise en œuvre concernant les déplacés internes, notamment sous l'angle de la protection. Elle prend acte de la satisfaction de plusieurs pays hébergeant d'importantes populations déplacées eu égard au travail du HCR dans ce domaine. Avec l'amélioration de la mise en œuvre, les plans de travail pour plusieurs opérations en faveur des déplacés internes seront communiqués aux délégations lors de la prochaine réunion consultative informelle de mai.

26. Eu égard à la réponse d'urgence, la crise au Liban a souligné plusieurs problèmes clés. Le HCR travaille avec le Programme alimentaire mondial (PAM) pour préconiser une approche plus équilibrée et plus situationnelle face aux mesures de sécurité visant à faciliter la fourniture de l'aide humanitaire. Les nouvelles mesures visant à assurer le déploiement rapide de ressources financières et humaines suffisantes ont été prises et le nouveau cadre proposé concernant l'allocation de ressources devrait renforcer ces capacités. La sensibilisation sur

l'importance critique de l'appui logistique, afin d'entreposer des articles d'urgence dans de multiples lieux pour les populations nécessiteuses a donné lieu à la décision prise par le HCR de transférer le Service de gestion des achats dans le Département des opérations.

27. En conclusion, le Haut Commissaire assistant pour les opérations fait référence à la décision du Haut Commissaire de consacrer un montant de 15 millions de dollars E.-U. aux projets spéciaux visant à prévenir et répondre à la violence sexuelle et sexiste et à lutter contre une détérioration alarmante des niveaux de santé et de nutrition dans certaines zones d'installation de réfugiés.

#### A. Les Amériques

28. Le Directeur du Bureau pour les Amériques rappelle que de nombreux pays de la région ont organisé des élections en 2006, consolidant la démocratie dans de nombreux cas. Toutefois, il fait entendre les préoccupations particulières du HCR concernant la détérioration de la sécurité publique à Haïti et le risque accru de fuite : d'où la décision de renforcer la présence du HCR dans la région, ainsi que sa coopération avec d'autres acteurs humanitaires et du développement.

29. L'autre source de préoccupation prioritaire pour le HCR concerne le conflit interne en Colombie. A l'appui des efforts du Gouvernement pour fournir une assistance humanitaire, le Haut Commissariat continue à jouer un rôle clé pour assurer l'application des politiques juridiques et institutionnelles centrales sur le terrain. En tant qu'agence chef de file pour la protection collective au sein de l'Equipe humanitaire interorganisations, nouvellement établie, le HCR travaille à la formulation d'un plan d'action de protection cohérent pour 2007. Dans les pays voisins de la Colombie, le Haut Commissariat élabore de nouvelles stratégies de protection visant à aider les gouvernements à répondre aux besoins des Colombiens ayant besoin de protection et à les encourager à assumer la responsabilité de leurs procédures de détermination de statut de réfugié.

30. Parmi les autres secteurs prioritaires, il convient de signaler les programmes de réinstallation importants en Amérique du Nord et le cadre fourni par le Plan d'action de Mexico afin de renforcer la protection des réfugiés et de mettre en œuvre une approche intégrée en matière de solutions durables, notamment la réinstallation dans un esprit de solidarité mis en place par les pays de la région. Le Directeur fait état des progrès accomplis dans l'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité en Amérique latine et mentionne les problèmes concernant les flux migratoires mixtes dans la région, tant transfrontaliers que sur les mers des Caraïbes.

31. Les délégations encouragent le HCR à poursuivre ses efforts en Colombie en collaboration avec le Gouvernement et à continuer de renforcer la protection moyennant l'approche interorganisations. Le chiffre mentionné concernant le nombre de personnes déplacées est remis en questions car trop modeste et plusieurs délégations se réjouissent de la visite imminente du Haut Commissaire en Amérique latine afin d'attirer l'attention et l'appui vers cette région : tant pour les millions de déplacés internes que les réfugiés dans les pays voisins ainsi que pour les pays hôtes qui assument de lourdes charges tant au plan de l'économie que de la sécurité. Certaines délégations questionnent le chiffre de deux millions de dollars avancé dans le document de séance EC/58/SC/CRP.6 concernant le niveau des besoins non

satisfaits et demandent davantage d'informations à cet égard. Les délégations expriment leur appui aux programmes de réinstallation dans un esprit de solidarité et encouragent la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action de Mexico ; toutefois, il est noté que davantage de progrès nécessiteront une coopération internationale plus étroite. Eu égard à la région des Caraïbes, le rôle du HCR dans l'amélioration de la protection, y compris concernant les questions de l'apatridie et dans la création de capacités locales, fait l'objet d'éloges, tout comme la coopération actuelle avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

32. Dans ses réponses, le Directeur fait particulièrement référence à la reconnaissance du HCR quant à la générosité de nombreux pays d'Amérique latine dans leur élan de solidarité. Il convient que la poursuite du Plan d'Action de Mexico dépendra de la disponibilité de fonds. Quant aux dispositifs de micro-crédit pour les réfugiés, il clarifie la position du HCR concernant cet appui si nécessaire, confirmant que si le pays hôte est capable d'offrir des solutions de rechange, il en serait enchanté. En conclusion, il réitère l'espoir de voir la visite du Haut Commissaire apporter davantage de visibilité aux besoins réels de la région.

### B. Afrique

33. La Directrice du Bureau pour l'Afrique souligne plusieurs questions, notamment les solutions durables, les normes de soins, la réponse d'urgence et les mouvements migratoires mixtes. L'année 2007 verra l'achèvement de deux grandes opérations de rapatriement vers l'Angola et le Libéria, qui ensemble ont permis le retour de 690 000 personnes. Le rapatriement vers le Burundi, le sud du Soudan et la République démocratique du Congo se poursuivra. D'autres solutions durables se poursuivront en 2007, notamment l'intégration sur place des « réfugiés restants », qui ne rentreraient pas dans leur pays d'origine. La Directrice félicite plusieurs gouvernements hôtes pour leur réceptivité quant à l'intégration locale d'anciens réfugiés.

34. La violence dans certaines régions d'Afrique au cours de l'année écoulée a montré que la préparation aux situations d'urgence et la sensibilisation aux questions de sécurité sont cruciales pour une réponse efficace au déplacement forcé. Tout en notant des progrès encourageants dans la mise en œuvre du rôle moteur dans l'approche sectorielle face aux situations de déplacement interne, la Directrice exprime ses préoccupations quant aux conditions de sécurité précaires entourant les activités de protection et d'assistance en faveur des déplacés internes, notamment en Somalie, au Tchad et à l'ouest du Darfour. Elle trouve également préoccupante l'augmentation des flux migratoires mixtes en Afrique ainsi que leurs répercussions sur l'institution de l'asile.

35. La Directrice regrette que dans certaines opérations le niveau de soins pour les réfugiés n'atteint pas les normes minimales en raison de contraintes financières ; moyennant les fonds adéquats, le HCR pourrait élargir plusieurs programmes de protection et d'assistance très nécessaires sans pour autant répondre à toutes les normes.

36. De nombreux délégués souscrivent aux préoccupations de la Directrice et craignent que les projets en matière d'éducation, de lutte contre la violence sexuelle et sexiste, la réhabilitation des zones accueillant des réfugiés ou la formation du personnel, seront particulièrement touchés par les coupures budgétaires. Plusieurs délégations font observer que les budgets proposés



reflètent plus les projections financières que les besoins réels et demandent un appui financier soutenu aux opérations du HCR. Elles félicitent le HCR pour ses efforts visant à intégrer les critères d'âge, de genre et de diversité et à lutter contre la violence sexuelle et sexiste ainsi que la malnutrition, et encouragent le HCR à poursuivre ses efforts dans ces domaines et à renforcer sa coopération avec d'autres organisations et avec les pays d'asile pour faciliter l'intégration des réfugiés dans les programmes nationaux.

37. De nombreuses délégations déplorent le fossé actuel entre les secours et le développement, aboutissant à une pénurie d'activités de réintégration, à des conditions de vie inadéquates et à la rareté de possibilités d'autosuffisance. Bon nombre de réfugiés sont réticents à rentrer chez eux, même si la situation politique s'est améliorée, lorsque les conditions socio-économiques sont plus favorables dans les pays hôtes. La Directrice reconnaît que le secteur concernant la réhabilitation précoce ne fonctionne pas aussi bien qu'on pourrait le souhaiter et qu'il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine.

### C. Asie et Pacifique (y compris Asie centrale et du sud-ouest)

38. La Directrice du Bureau pour l'Asie et le Pacifique rappelle les priorités du Haut Commissariat dans la région, notamment le maintien et l'élargissement de l'espace de protection et la recherche de solutions aux situations de déplacement prolongées. Parmi les exemples de réalisation encourageantes, elle cite l'opération de rapatriement actuel des Afghans et la réinstallation d'un nombre important de personnes relevant de la compétence du HCR dans les situations prolongées d'Asie du sud et du sud-est. Alors que des progrès ont été accomplis par plusieurs Etats de la région quant à l'adoption d'une législation sur les réfugiés et à l'élaboration de systèmes d'asile nationaux, la Directrice note avec préoccupation qu'en général la qualité de l'asile s'est détériorée et que l'espace se rétrécit. Les mouvements secondaires de demandeurs d'asile augmentent et doivent être traités. La Directrice souligne également l'activité du HCR pour réduire les cas d'apatridie et éviter que les apatrides ne deviennent des réfugiés.

39. Les délégations se félicitent de la collaboration entre le HCR et les gouvernements de la région ainsi que de son approche pragmatique et orientée vers la solution face aux situations de réfugiés prolongées. Une vive préoccupation est exprimée concernant l'aggravation des conditions de sécurité et la situation humanitaire à Sri Lanka et on souligne que toutes les organisations humanitaires doivent avoir accès aux populations déplacées.

40. La Directrice remercie les délégations de leur appui et réaffirme l'engagement du Bureau à travailler avec les Etats pour assurer l'accès et améliorer la qualité de l'asile. Elle note que l'élan actuel vers la mise en œuvre de solutions pour les situations les plus anciennes de réfugiés dans la région est essentiellement dû à l'engagement soutenu d'un groupe clé de pays. Compte tenu de la précarité qui prévaut dans un certain nombre de pays d'asile, elle demande l'appui constant des gouvernements pour aider le HCR à répondre aux situations d'urgence et à garantir les conditions qui permettront aux réfugiés de mener une vie aussi normale que possible dans les pays d'asile.

#### D. Europe

41. La Directrice du Bureau pour l'Europe présente les principaux problèmes de l'année sous quatre rubriques principales. Elle fait état des activités actuelles du HCR avec les Etats et d'autres partenaires pour assurer l'accès aux procédures d'asile des personnes ayant besoin de protection internationale ainsi que des conditions d'accueil acceptables en attendant l'examen des demandes. Elle informe également le Comité des efforts eu égard aux problèmes posés par les flux mixtes de demandeurs d'asile et de migrants, particulièrement dans le contexte de l'interception et du sauvetage en mer. L'accent est mis sur l'amélioration de la crédibilité et l'équité des systèmes d'asile, avec un processus décisionnel de qualité afin de résoudre les problèmes tels que l'image déplorable de l'étranger parmi le public et les disparités recensées au niveau de la détermination du statut de réfugié. Eu égard à la promotion de solutions durables pour les réfugiés et les déplacés internes en Europe, la stratégie s'est fondée sur l'appui des donateurs à des solutions durables et à l'assistance des gouvernements pour faire du retour une option réaliste. Le Haut Commissariat s'engage également à lutter contre les cas d'apatridie, y compris en préconisant l'adhésion aux instruments internationaux pertinents. La quatrième problématique soulignée par la Directrice concerne le large réseau de partenariats en Europe, non seulement au niveau de la mise en œuvre opérationnelle mais au niveau du plaidoyer et de la vulgarisation. Elle note en particulier les relations constructives avec des institutions régionales et l'appui important fourni par la Commission européenne et les Etats membres de l'Union européenne en 2006. Avant de clore, elle informe le Comité des aspects spécifiques d'un certain nombre d'opérations actuelles dans la région.

42. Les délégations affirment leur appui concernant l'approche du HCR en matière de protection internationale aux personnes qui y ont droit dans le cadre de flux migratoires mixtes et se réjouissent par avance des discussions ultérieures sur le Plan d'Action en 10 points visant à gérer le problème des mouvements migratoires mixtes. Plusieurs délégations encouragent également le Haut Commissariat à établir des partenariats avec d'autres acteurs, notamment les Etats concernés et l'OIM, et on demande des exemples spécifiques des moyens de mettre en œuvre le Plan en Europe. Les efforts du HCR concernant les contrôles aux frontières et la coopération ultérieure avec la nouvelle agence FRONTEX sont appréciés mais on demande également à l'Union européenne et aux Etats voisins de veiller à ce que les contrôles aux frontières soient conformes aux obligations internationales pertinentes.

43. Si la participation du HCR à l'élaboration et à l'évaluation des instruments d'asile européens fait l'objet d'éloges, une délégation regrette l'application inégale ou moins satisfaisante des normes dans la transposition des directives en matière d'asile. L'attention est attirée sur le processus de négociation quant au statut du Kosovo et à la planification pour imprévus du HCR et on espère que des solutions seront trouvées aux réfugiés et déplacés résiduels dans différentes régions des Balkans.

44. Dans ses réponses, la Directrice se déclare satisfaite du renforcement de la coopération avec la Communauté européenne, particulièrement concernant la transposition des directives, et confirme que le Haut Commissariat s'applique à aider les autorités à assurer une meilleure qualité du processus décisionnel. Elle réaffirme l'engagement du HCR au processus 3x3 dans les Balkans et à aider les déplacés internes en Serbie, y compris au Kosovo ainsi qu'à trouver des solutions aux 16 000 personnes relevant de la compétence du HCR au Monténégro. Eu égard aux

interventions concernant l'apatridie, elle maintient que les droits des apatrides ne constituent pas un corps distinct mais doivent être traités de façon globale, compte tenu de la pratique nationale. En conclusion, la Directrice et le Haut Commissaire assistant pour la protection donnent des éclaircissements concernant le rôle du HCR face aux mouvements migratoires mixtes et au Plan d'Action en 10 points qui fera l'objet de discussions ultérieures.

#### E. Moyen-Orient et Afrique du Nord

45. Le Directeur présente le nouveau réaménagement du Bureau couvrant le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord afin de permettre une réponse plus efficace aux besoins et aux priorités de la région, y compris l'Opération en Iraq. Sa présentation se concentre sur trois thèmes principaux la situation en Iraq, les mouvements mixtes de migrants et de demandeurs d'asile en Afrique du Nord et les arrivées par la mer au Yémen.

46. La crise humanitaire complexe en Iraq a contraint le HCR a déplacer ses priorités depuis les activités de réintégration et de réhabilitation à l'intérieur du pays vers la fourniture d'une protection et d'une assistance humanitaire au nombre croissant de réfugiés dans les pays voisins. Le HCR poursuivra son rôle dans l'approche sectorielle et, avec d'autres partenaires, continuera de se préoccuper du plaidoyer, de la fourniture d'une assistance moyennant des dispositifs de gestion à distance tout renforçant sa présence et ses activités dans les régions où les conditions de sécurité se sont améliorées. Dans les pays voisins, le HCR se concentre sur l'enregistrement et la détermination rapide de la vulnérabilité en tant que composante clé de gestion des besoins de protection et d'assistance des Iraquiens.

47. En Afrique du Nord, en réponse aux défis lancés dans le cadre du lien entre la migration et l'asile, le Directeur fait des commentaires sur le Plan d'action en 10 points. Le HCR a élaboré des stratégies pour la mise en œuvre du Plan dans chacun des pays concernés de la région avec des résultats positifs mais il souligne la crainte des gouvernements de la région de devenir une « décharge » pour les personnes dont la présence n'est pas souhaitée en Europe. Il invite toutes les parties concernées à œuvrer à dissiper les craintes et à rétablir la confiance.

48. Le Yémen a continué de recevoir des flux de réfugiés, de demandeurs d'asile et de migrants arrivant par bateau depuis la Corne de l'Afrique et enregistrant de nombreuses victimes. Des centaines de réfugiés somaliens récemment arrivés dans le camp de Kharaz au Yémen manquent d'abris ou de nourriture. Le Directeur demande davantage d'appui et d'assistance internationale pour le Yémen dans un esprit de partage des responsabilités et pour éviter l'érosion de la protection que, traditionnellement, le pays a offert à ces populations.

49. Les délégations appuient l'appel visant à fournir une assistance aux pays accueillant les Iraquiens ainsi que la Conférence proposée. Les pays de la région sont invités à respecter le principe de non-refoulement et une délégation reconferme son désir d'offrir des places de réinstallation aux Iraquiens. Des préoccupations sont exprimées eu égard aux besoins de protection des réfugiés palestiniens en Iraq.

50. Plusieurs délégations demandent un meilleur partage de la charge et des responsabilités dans le cadre de la situation au Yémen, invitant le HCR à aider les autorités à faire face aux nouvelles arrivées.

51. Plusieurs délégations expriment leur satisfaction sur la reprise des visites entre les familles sahraouies et la poursuite des mesures de confiance.

52. Un point de vue est exprimé par certaines délégations qui lancent un appel pour le prompt enregistrement des réfugiés sahraouis dans les camps de Tindouf. Un autre point de vue exprimé est qu'un tel enregistrement devrait se faire dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions pertinentes des Nations Unies.

53. Enfin, certaines délégations se déclarent inquiètes concernant l'état de malnutrition qui affecte les réfugiés.

54. En conclusion, le Directeur donne des détails sur les efforts déployés par le HCR pour fournir une assistance aux populations touchées à l'intérieur de l'Iraq, notamment moyennant les opérations à distance mises en œuvre par les partenaires locaux et les institutions de la base. Il reconnaît que la situation des femmes iraqiennes déplacées est particulièrement critique et confirme que la priorité a été accordée à la fourniture de places de réinstallation et à l'allocation de fonds spéciaux pour résoudre les problèmes du logement et du bien-être des ménages dont le chef est une femme. Enfin, il cite les contraintes logistiques pour expliquer les problèmes d'approvisionnement en vivres dans les camps de Tindouf.

#### F. Programmes globaux et partenariats

55. Le Directeur de la Division des services opérationnels se réjouit de l'actualisation fournie au Comité faisant état de l'impact escompté des développements au niveau du milieu de travail du HCR, notamment les changements politiques dans certaines régions et les effets des nouvelles mesures du fait des processus de réforme des Nations Unies. Il souligne en particulier l'établissement de partenariats stratégiques eu égard au cheminement vers un système des Nations Unies unifié ; l'approche sectorielle face au déplacement intérieur et les efforts pour mettre en œuvre des solutions durables, y compris pour les situations prolongées. Il souligne les efforts déployés pour fixer des objectifs dans les secteurs prioritaires de la santé, de la nutrition et de la prévention de la violence sexuelle et sexiste en 2007, bénéficiant d'une allocation spéciale du Haut Commissaire de 15 millions de dollars E.-U. Le HCR a également accepté de présider le Groupe de partenaires de l'Initiative « Ending Child Hunger and Under-Nutrition » (ECHUI). Dans le domaine de l'éducation, faisant fond des rapports en 2006 sur les normes et les indicateurs, l'accent a été mis sur la création d'un environnement d'apprentissage sûr et la fourniture d'une éducation de qualité et la campagne « NineMillion.org » a pris son élan en collaboration avec des partenaires parmi les entreprises. Le HCR a poursuivi ses efforts pour améliorer l'enregistrement des réfugiés et a commencé à élaborer des instruments et des principes directeurs pour établir le profil des déplacés internes. L'utilisation de normes et d'indicateurs a été intégrée dans l'ensemble des opérations afin de favoriser l'établissement de rapports sur la gestion basée sur les résultats.

56. Deux délégations prennent la parole, encourageant le HCR à poursuivre ses efforts sur la gestion basée sur les résultats et l'élaboration de normes et indicateurs ainsi que sur l'enregistrement des réfugiés. Les activités concernant la violence sexuelle et sexiste et l'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité suscitent le plus grand intérêt des donateurs qui escomptent que le HCR pourra continuer à les considérer comme des priorités. Le

Haut Commissariat est invité à révéler non seulement l'impact des coupures budgétaires mais également ses succès dans la couverture des besoins les plus élémentaires. Une information est demandée sur les situations prolongées qui pourraient bénéficier d'un appui plus international.

57. En conclusion, le Directeur se réfère aux progrès déjà accomplis en matière d'enregistrement et d'établissement de profil des déplacés internes et reconnaît l'importance de la coordination avec d'autres institutions et les ONG à cet égard. Dans les efforts déployés pour adopter la gestion basée sur les résultats, il confirme que le logiciel permettra au HCR de déterminer le niveau de respect des objectifs stratégiques globaux dans le cadre des programmes puis d'ajuster la stratégie en conséquence. En conclusion, il fait remarquer que les besoins du HCR ne sont pas seulement financiers et demande aux gouvernements de partager leur expérience et leurs connaissances pour contribuer à réduire les souffrances des réfugiés et d'autres personnes relevant de la compétence du HCR.

## VII. QUESTIONS DIVERSES

58 En l'absence de questions, le Président prononce la clôture de la 38<sup>e</sup> réunion du Comité permanent.

Annexe I

DECISION  
SUR LES BUDGETS-PROGRAMME ET LE FINANCEMENT EN 2007

*Le Comité permanent,*

*Rappelant* la décision du Comité exécutif à sa cinquante-septième session sur les questions administratives, financières et de programme (A/AC.96/1035, par. 19) ainsi que ses discussions au titre du point sur les budgets-programmes et le financement à la trente-septième réunion du Comité permanent,

*Réaffirmant* l'importance du partage international de la charge et des responsabilités afin de réduire le fardeau pesant sur les pays hôtes, particulièrement les pays en développement,

1. *Note* que les besoins globaux du HCR au titre de son programme annuel pour 2007, sur la base des besoins actuellement connus, s'élèvent à 1 042,9 millions de dollars E.-U. tels qu'approuvés par le Comité exécutif à sa cinquante-septième session (dont 34,4 millions du Budget ordinaire des Nations Unies et 10 millions au titre des administrateurs auxiliaires) ;
2. *Note* la modification de la présentation budgétaire afin de tenir compte des récents changements apportés à la structure budgétaire au sein du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ;
3. *Note* que les budgets-programmes supplémentaires de 2007 s'élèvent actuellement à 261,3 millions de dollars E.-U., dont 71,4 millions pour les programmes en faveur des déplacés internes ;
4. *Reconnaît* que les situations d'urgence et les activités imprévues en 2007 pourraient se traduire par la nécessité de programmes supplémentaires additionnels ou élargis et que des ressources complémentaires en regard des budgets existants seraient nécessaires pour couvrir ces besoins ;
5. *Note* que le Haut Commissaire s'est efforcé de présenter un Budget-programme annuel réaliste et finançable pour 2007 ;
6. *Note* avec une vive préoccupation l'importance des besoins non couverts en matière de protection et d'assistance des personnes relevant de la compétence du HCR ; et
7. *Exhorte* les Etats membres, compte tenu des besoins importants à couvrir par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, à répondre dans un esprit de solidarité, généreusement et promptement, à son appel de ressources pour couvrir intégralement le budget-programme annuel de 2007 ainsi que les besoins au titre des budgets-programmes supplémentaires de 2007.

Annexe II

DECISION SUR  
LES CRITERES D'INCLUSION DES BUDGETS-PROGRAMMES SUPPLEMENTAIRES  
POUR LES REFUGIES OU LIES AUX REFUGIES  
DANS LE BUDGET-PROGRAMME ANNUEL/BIENNAL

*Le Comité permanent,*

Rappelant les décisions prises par le Comité exécutif à sa cinquante-septième session sur les questions administratives et financières et de programme (A/AC.96/1035, par. 19 i) et j)),

*Demande* la tenue de consultations ultérieures entre le HCR et le Comité permanent afin de discuter des critères d'inclusion des budgets-programmes supplémentaires pour les réfugiés ou liés aux réfugiés dans le Budget-programme annuel/biennal, en vue de prendre une décision lors de la 39<sup>e</sup> réunion du Comité permanent en juin 2007.

Annexe III

LISTE DES POINTS  
DEVANT FAIRE L'OBJET D'UNE SUITE A DONNER

1. Différer à la réunion du Comité permanent de juin la décision sur les critères d'inclusion des budgets-programmes supplémentaires en faveur des réfugiés ou liés aux réfugiés dans le Budget-programme annuel/biennal en attendant de nouvelles consultations entre le HCR et le Comité permanent ;
2. Demander de nouvelles consultations sur différents aspects du processus de changement de structure et de gestion, notamment les propositions concernant une structure budgétaire révisée et le rapport de PriceWaterhouseCoopers sur la délocalisation ;
3. Une demande d'achèvement rapide de l'action requise suite aux recommandations du Rapport du Comité des Commissaires aux comptes de 2002 ;
4. Actualisation des matrices indiquant le statut du suivi des recommandations du Comité des Commissaires aux comptes sur la comptabilité pour 2003 et 2004 aux fins d'information sur le site concernant les documents du Comité permanent ;
5. Proposition visant à entreprendre une évaluation/une étude des progrès des Etats eu égard à la mise en œuvre de l'Agenda pour la protection ;
6. Nouvelles discussions et document d'information sur la gestion des flux de migration mixtes ainsi qu'une information sur la revitalisation du Forum du Haut Commissaire ;
7. Une information continue sur l'impact des coupures budgétaires ;
8. Un rapport ultérieur sur les situations prolongées qui bénéficieraient d'un appui international.